

Université Constantine 1
Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Procès-verbal du Conseil Pédagogique de la faculté SNV
N°02 extraordinaire au titre de l'année universitaire 2022-2023

Dans le cadre de l'application de l'arrêté ministériel N°1275 datant du 27 septembre 2022 et portant sur le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet », et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui vise la valorisation des travaux, et des projets entrepris par les étudiants à travers le mécanisme : « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet », et suite à la tenue de deux rencontres au niveau de l'université Constantine 1 :

- La première, avec des représentants de la commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation désignée par la tutelle, et qui a eu lieu le lundi 31/10/2022 au niveau de l'auditorium Ahmed Seddik Ben Yahia,
- La deuxième, sous la forme d'une journée d'information au profit des responsables pédagogiques et des délégués étudiants, animée par les membres de la commission locale de l'université Constantine 1 chargée de la coordination et du suivi de l'innovation, et qui s'est tenue jeudi 10/11/2022 au niveau du campus 500 places Tedjini Haddam.

Sur recommandation de messieurs le Doyen, du vice-doyen chargé de la pédagogie et de monsieur le responsable du Domaine SNV, nous avons provoqué la tenue d'un conseil pédagogique extraordinaire de la faculté SNV le dimanche 20/11/2022 à 09h30 au niveau de la salle des réunions, et ce pour discuter les modalités d'application de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 au niveau des parcours Licence et Master de notre faculté. L'appel à cette rencontre a été lancé par un courriel envoyé le samedi 12/11/2022 à 19h42. Étaient conviés à cette réunion : le Doyen, le vice Doyen en charge de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie, les responsables de filières ainsi que les responsables des parcours Licence et Master. Environ 70% des responsables concernés ont répondu favorablement à notre invitation (voir procès-verbal de présence joint à ce rapport). Nous avons tenu également, lors de cette rencontre, à inviter Dr BELLIL Inès, la responsable de l'incubateur de l'université Constantine 1, et ce afin d'enrichir les débats, lever des ambiguïtés, et de répondre aux questions posées par l'audience.

Ordre du jour

- 1- Lecture par monsieur le Doyen de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 portant sur le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet ».
- 2- Explications et éclaircissements sur les modalités de mise en œuvre au niveau des formations Licence et Master de la faculté SNV de la politique du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui vise la valorisation des travaux, et des projets entrepris par les étudiants à travers le mécanisme : « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet », conformément à l'arrêté ministériel cité en référence.
- 3- Mise en place et mission des commissions au sein de la faculté SNV pour la coordination et le suivi de l'innovation (une par département, et une au niveau de la faculté).
- 4- Modalités pratiques de réalisation des mémoires de fin de cycle Licence PPE et Master dans le format de projet innovant « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet » : proposition des équipes de formations (concertation faite en amont dans le cadre de la deuxième session des comités pédagogiques).

Profitant de cette occasion, et à la lumière des nombreux problèmes soulevés en amont de cette rencontre par les responsables administratifs, pédagogiques, les équipes de formation et les délégués étudiants concernant l'encadrement des mémoires de fin de cycle Master, nous avons jugé comme étant pertinent d'ajouter ce point à l'ordre du jour :

- 5- Organisation des mémoires de fin de cycle Master : le point sur la répartition des étudiants (binômes et/ou trinômes), répartition des encadrements sur les enseignants (modalités de répartition, disponibilité des encadreurs), modalités de réalisation du volet pratique du mémoire de Master.

À la demande de monsieur le Doyen formulée lors du conseil d'administration de la faculté datant du jeudi 17/11/2022, nous avons ajouté un dernier point dans l'ordre du jour de cette rencontre ;

- 6- Lecture de l'arrêté N°992 du 01 août 2022 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'État et d'architecte ainsi que les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les études.

L'entrepreneuriat fait référence au fait de démarrer une activité dont on est soi-même l'initiateur. Plus concrètement, on peut dire qu'entreprendre désigne le fait de créer et de développer une entreprise et de donner vie à un projet. Pour beaucoup, l'entrepreneuriat est avant tout synonyme de liberté et d'indépendance, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans de nombreux pays, même des employés en poste envisagent de quitter la stabilité du salariat pour oser l'entrepreneuriat. Pour d'autres, c'est la chance de pouvoir enfin vivre d'une passion. Mais se lancer dans l'entrepreneuriat c'est aussi pour d'autres une mission, une opportunité de transmettre des valeurs et de rendre le monde meilleur. Aujourd'hui, l'insertion professionnelle de nos étudiants devient l'une des préoccupations majeures des établissements du secteur de l'enseignement supérieur. Des mécanismes visant à favoriser cette insertion sont constamment mis en place.

Notre faculté s'est efforcée depuis la mise en place du système LMD à valoriser les savoirs et les compétences professionnalisantes de nos étudiants afin de permettre aux nouveaux diplômés une confrontation plus facile avec la réalité du monde de l'emploi. Nous sommes conscients du fait que le rôle de l'université qui était de faire acquérir des compétences et des connaissances disciplinaires, est devenu également de faire acquérir des compétences à l'utilisation de ces savoirs et savoir-faire de façon autonome et adaptée aux situations professionnelles à affronter. Pour gagner en termes d'employabilité sur le marché du travail, nous nous sommes rendu compte que l'étudiant doit ajuster ses connaissances et compétences. Dans ce contexte particulier, nous avons encouragé et valorisé le PPE (Projet Professionnel de l'Étudiant) qui se situe à l'interface de la formation et de l'emploi. D'ailleurs, et depuis la mise en place du système LMD, plusieurs parcours Licence et Master de notre faculté, particulièrement (et non exclusivement) les formations professionnalisantes, se sont engagés sur cette voie.

Il est notoire également que notre faculté a été pionnière dans cette démarche de concrétisation de projets innovants et de création d'entreprise. Il en témoigne les éditions annuelles des « entrepreunariales » depuis 2006 durant lesquelles des ateliers de travail, des concours d'idées (les stars des entrepreunariales), des rencontres et des témoignages avec des professionnels du secteur économique ont été organisés. Cette panoplie d'activités a permis à nos jeunes « diplômés » et « futurs diplômés » d'acquérir une vue précise et large de l'esprit d'entreprise, de démystifier l'entrepreneuriat, et d'acquérir le sens des responsabilités et du leadership. Cet effort a été couronné par notre participation à de nombreuses manifestations nationales : FAB-LAB, salons de l'innovation.

Dans chacune de ces portes ouvertes sur l'entrepreneuriat, nous avons fait appel à des professionnels du secteur qui ont toujours répondu favorablement à nos invitations et qui ont participé activement à la réussite de ces rencontres : le Centre des Carrières de l'Université Constantine 1, l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes ANSEJ, ainsi la Maison de l'Entrepreneuriat. Nous avons pu expliquer aux étudiants à travers ces rencontres les possibilités qu'ouvre l'université afin de mener les projets et de réussir une carrière professionnelle. Pour rappel, au niveau de notre faculté, nous sommes arrivés à la 9^{ème} édition des entrepreneuriales.

Toujours dans cette démarche, lors de l'opération de l'harmonisation des formations Master menée en 2016, l'enseignement de la matière entrepreneuriat comme étant une unité d'enseignement transversale dans le troisième semestre du cursus Master, a été généralisé à toutes les formations Master du Domaine SNV et ce afin d'encourager les étudiants dans cette voie. Dans le même sens, et depuis plusieurs années de cela, nous avons encouragé la réalisation des mémoires de fin de cycle Master sous la forme d'un projet de création d'entreprise en adéquation avec le parcours pédagogique de l'étudiant. Une fois l'idée choisie et validée par son encadreur, l'étudiant développera ensuite son concept par une recherche bibliographique rigoureuse et la mise en place d'une étude de marché avec ce qu'on appelle communément un « *business plan* ». Dans cet aspect de leurs travaux de recherche, nos étudiants ont été accompagnés par des enseignants spécialistes présents sur place ; des enseignants recrutés au niveau de notre faculté ayant une spécialisation en sciences économiques. Cette « idée » développée sous forme d'un mémoire de fin de cycle pourra aboutir à un projet à visée économique réelle avec lequel l'étudiant pourra demander un financement auprès des structures compétentes.

Conscient de l'importance capitale de l'innovation dans le développement national, la tutelle vise actuellement à encourager et à accompagner les étudiants universitaires porteurs de projets innovants et créatifs dans différents domaines dans la création de leur start-up pour contribuer à produire de la richesse. Dans ce sens, et afin de réglementer cette démarche et d'en définir les mécanismes, il y a eu la parution de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 portant sur le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet ». Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a invité les présidents des conférences régionales des universités à prendre contact avec les directeurs des établissements du secteur pour la tenue de rencontres régionales avec la Commission Nationale de Coordination et de Suivi de l'Innovation (CNCSI) et des incubateurs universitaires afin de lui permettre de mener son travail sur le terrain.

Cette commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation a rendu visite à l'université Constantine 1 le lundi 31/10/2022, et ce conformément aux calendriers des rencontres qui a été fixé au niveau des trois conférences régionales (est, centre et ouest), et précisé dans la correspondance N°06 datant du 24 octobre 2022 émanant de la CNC SI. Par la suite, l'université Constantine a tenu à l'organisation d'une journée d'information au profit des responsables pédagogiques et des délégués étudiants, animée et encadrée par les membres de la commission locale de l'université Constantine 1 chargée de la coordination et du suivi de l'innovation. Cette rencontre qui s'est tenu le jeudi 10/11/2022 au niveau du campus 500 places Tedjini Haddam a connu un franc succès auprès de nos étudiants et a permis l'explication des objectifs inhérents à la mise en place d'un tel dispositif.

Il faut bien comprendre que cet arrêté N°1275 vise à concrétiser la mise en œuvre de la politique du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, qui aspire à la valorisation des travaux, et des projets entrepris par les étudiants à travers le mécanisme : « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet ». Plus qu'un simple texte réglementaire, cet arrêté vise à concourir à la réalisation du 41^{ème} engagement du président de la République à faire de l'université algérienne, « citoyenne et sociale », un centre de rayonnement local, national et international. Cette démarche tend également à « former un citoyen modèle et productif », et « une génération d'étudiants entrepreneurs, en mesure de créer de la richesse et des emplois, d'atteindre un taux de croissance économique considérable et de contribuer à la réalisation du développement économique globale et durable ».

En vue de l'importance de cette nouvelle politique du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en concertation avec les responsables administratifs de la faculté, et sachant que ce dispositif mécanisme : « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet » revêt un caractère pédagogique certain, nous avons opté pour l'organisation d'un conseil pédagogique extraordinaire pour discuter des modalités d'application de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 au niveau des parcours Licence et Master de notre faculté pour cette année universitaire en cours. Cette rencontre, au niveau de la faculté, sera probablement suivie par d'autres au niveau des filières (sciences biologiques, biotechnologies, écologie et environnement), ou même au niveau des équipes de formations dans le cadre des comités pédagogiques ou autre type de manifestation jugé adéquat et utile à cette démarche par nos collègues responsables pédagogiques.

1- Lecture de l'arrêté ministériel N°1275

Monsieur le Doyen de la faculté SNV a inauguré cette rencontre en expliquant brièvement la politique de tutelle en faveur de l'entrepreneuriat à travers l'application de l'arrêté N°1275. Par la suite, monsieur le Doyen, a tenu à rappeler l'expérience de la faculté SNV dans ce domaine et que nous avons toujours œuvré à encourager vivement les étudiants à s'orienter vers ce modèle pour concrétiser leurs projets. À travers cette nouvelle politique, notre faculté aspire à faire aboutir un maximum de projets émanant de nos étudiants répartis sur les 14 parcours Licence et 20 parcours Master que compte notre faculté. Enfin, et pour clôturer son intervention, monsieur le Doyen a garanti aux responsables pédagogiques et enseignants que les étudiants porteurs d'idées innovantes et de projets intéressants verront s'octroyer tout le soutien logistique et humain nécessaire pour mener leurs projets à terme. La faculté n'épargnera aucun effort pour les accompagner.

2- Explications et éclaircissements sur les modalités de mise en œuvre du mécanisme : « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet »

En application de l'arrêté ministériel N°1275, la commission nationale de coordination et de suivi de l'innovation et des incubateurs universitaires nous a exposé son plan de travail contenant des conceptions et des propositions pour l'application de l'arrêté en question, et ce à l'occasion de sa visite à Constantine le lundi 31/10/2022. Pour exécuter ce plan, l'élaboration d'un calendrier des rencontres et des séances de travail entre les différents acteurs au sein des établissements de l'enseignement supérieur, dans le but de mettre en exécution l'arrêté durant l'année académique 2022-2023 est primordiale ; chose que notre université n'a pas tardé à faire par l'organisation le jeudi 10/11/2022 d'une journée d'information au profit des responsables pédagogiques et des délégués étudiants.

À la lumière des données exposées lors de ces deux rencontres, en résumé, s'agissant des mécanismes de mise en œuvre de cet arrêté, le ministère a précisé qu'ils se déclinent dans quatre (4) grands axes à savoir :

- 1- L'aspect pédagogique (mission des équipes de formations),
- 2- La sensibilisation et le coaching (la sensibilisation est aussi une mission des équipes pédagogiques),
- 3- La relation avec l'environnement socio-économique,
- 4- Les brevets d'invention « label projet innovant » et « label startup ».

L'aspect pédagogique repose sur plusieurs points essentiels, à savoir

- 1- L'idée innovante (peut être celle de l'étudiant et/ou de l'enseignant),
- 2- Le groupe de travail (intra- ou inter-spécialités),
- 3- L'élaboration du mémoire (avec ou sans co-encadrement),
- 4- La supervision et le jury (un jury spécialement désigné comprenant des professionnels du secteur économique).

L'axe relatif à la sensibilisation et au coaching porte sur l'organisation de portes ouvertes, des journées d'information et des programmes de formation. Il s'agira pour le volet inhérent à la relation avec le milieu extérieur, d'effectuer des visites de terrain dans les grandes entreprises, outre l'organisation de rencontres de travail et des visites à des salons nationaux et internationaux.

Conformément à l'arrêté ministériel N°1275, la tutelle a appelé également à l'orientation des étudiants vers les incubateurs de projets universitaires ainsi que les plateformes technologiques. Les futurs diplômés qui soutiendront leurs mémoires de fin d'études Master, ingénierat ou thèses de doctorat dans le cadre des mécanismes « un diplôme, une startup » ou « un diplôme, un brevet » peuvent désormais bénéficier des services offerts sur la plateforme numérique « Ibtikar » via le lien <http://Ibtikar.dgrsdt.dz>, et seront prioritaire pour accéder aux services offerts par cette plateforme technologique.

Concernant les procédures relatives aux brevets d'invention « label projet innovant » et « label startup », les propositions formulées préconisent la prise en charge par l'université des dépenses et des frais des droits de propriété intellectuelle, mais aussi la signature d'accords entre l'université et l'Office national des droits d'auteurs et droits voisins (ONDA), ou encore entre l'université et l'Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI).

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a appelé aussi les directeurs des établissements relevant de son secteur à accompagner les diplômés universitaires qui ont transformé leurs projets innovants en startups titulaires d'un « label », à travers des mesures incitatives. Conformément à l'arrêté ministériel N°1275, le MESRS a adressé une note aux présidents des conférences régionales les incitant à prendre attache avec les directeurs des établissements universitaires, à l'effet d'accompagner les startups titulaires d'un « label », accordé par la commission nationale compétente.

La note souligne la nécessité de « consacrer des espaces ou des locaux au profit des startups, dans la limite des structures disponibles, de façon à leur permettre de bénéficier d'un siège social provisoire », indiquant que cela « leur permettra d'obtenir le registre de commerce et de lancer l'activité ». Ces espaces « seront exploités suite à l'octroi de titres d'occupation pour une durée d'un (1) an renouvelable, après évaluation de leur performance, et moyennant le paiement d'une somme d'argent symbolique, avec le respect des procédures relatives à l'exploitation et à la location de structures et d'édifices publics ».

Le ministère a tenu à souligner que tous ces efforts « visent à aider et accompagner les diplômés des établissements d'enseignement supérieur ayant transformé leurs projets innovants en startups, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du secteur qui tend à contribuer à la création de la richesse et au renforcement de leur employabilité et de leur intégration en milieu socio-économique pour booster le développement et promouvoir l'économie nationale ».

Le ministère de tutelle aspire à « approfondir et à renforcer la contribution des étudiants à leur autoformation, à la faveur des connaissances acquises tout au long de leur cursus de formation universitaire », il s'agit d'une « contribution susceptible d'optimiser leurs capacités à mener des initiatives intelligentes, et de créer des start-up, un aboutissement constituant l'un des indicateurs positifs attestant que la formation universitaire est sur la bonne voie ».

Pour assurer l'adhésion des étudiants à cette démarche, il convient à nous, équipes de formation, de trouver les meilleurs moyens de capter leur attention afin de les motiver à entreprendre des activités dans ce sens. Ainsi, une correspondance a été adressée aux recteurs des établissements de l'enseignement supérieur et de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique (DGRSDT), les exhortant à « intensifier et à renforcer les initiatives et mesures de nature à optimiser la contribution des étudiants à leur formation universitaire, de manière à les habiliter à définir leur formation potentielle à travers l'exercice d'activités favorables à la promotion du civisme, de la citoyenneté et à l'ancrage des valeurs de coopération et de partage, outre la liberté d'initiative, l'autonomie et l'humanisme ». Il s'agit aussi « d'instaurer la confiance entre les différents acteurs au sein de l'institution universitaire ».

Le ministère a proposé également, dans ce sens, « un modèle sur la possibilité de former un étudiant détenteur de diplôme 5 étoiles, de son propre gré, à la faveur d'une démarche répartie en cinq phases tout au long de son cursus de formation universitaire ». La démarche prévoit le couronnement de la phase d'évaluation pour chaque étape par une étoile, et une fois le cursus de formation universitaire terminé, il est procédé à une évaluation des cinq phases par un jury mixte, composé de membres de la communauté universitaire et du secteur socio-économique. Les 5 étapes concernant le cursus Licence et Master sont :

- 1- **Première étoile** : performance académique (être classé parmi les meilleurs étudiants).
- 2- **Deuxième étoile** : rapprochement avec l'entreprise (réalisation de cas pratiques dans des entreprises, portant sur certains aspects de la formation de l'étudiant).
- 3- **Troisième étoile** : développement des compétences professionnelles et transversales (langues étrangères, outils informatiques, outils de qualité, management, pratiques sportives et culturelles, jeux de réflexion, organisation de conférences-débats sur des thèmes de société...).
- 4- **Quatrième étoile** : suivre une formation à distance ou en mobilité à crédits (MOOC ou par tout autre moyen en ligne, programme Erasmus, mobilité académique essentiellement vers le sud du pays).
- 5- **Cinquième étoile** : implication et préoccupation sociales (actions caritatives (exemple : visite des hôpitaux et aide des malades), collaboration académique avec des organismes accrédités en Algérie, tuteur-conseiller étudiant, délégué-étudiant aux différents conseils pédagogiques et scientifiques du département à l'université).

Le degré d'intéressement des étudiants à leur formation est un indicateur intéressant sur la bonne santé de l'université. Amener l'étudiant à être partie prenante de sa formation a été toujours une difficulté, car les méthodes ou démarches déployées jusque-là n'ont pas réussi à capter l'attention de l'étudiant pour réaliser des actions autres que les performances académiques exigées en vue de développer la citoyenneté, l'autonomie, l'humanisme. Cette démarche « comment devenir un diplômé 5 étoiles » pourrait être une source de motivation à de nombreux étudiants.

3- Mise en place et mission des commissions au sein de la faculté SNV pour la coordination et le suivi de l'innovation

Suite aux recommandations de la tutelle rapportées lors des rencontres tenues le lundi 31/10/2022 et le jeudi 10/11/2022 nous demandant l'organisation de campagnes d'information pour accompagner les étudiants inscrits dans le cadre de ce mécanisme notamment en fin de cycle, les sensibilisant à l'importance de choisir des projets de fin d'études en Master, Ingénierat ou même des thèses de doctorat ayant trait à l'innovation dans l'objectif d'obtenir le label « projet innovant » ou « startup », nous avons mis en place, au niveau de la faculté SNV, des commissions chargées de la coordination et du suivi de l'innovation. En effet, nous avons installé une commission au niveau de chaque département (nous avons 5 départements au total), composée chacune du chef de département adjoint chargé de la pédagogie, d'un président et de 3 à 4 membres. Nous avons mis en place également une commission au niveau de la faculté dont le but est d'assurer la coordination entre les commissions départementales d'une part, et de faire le lien avec la commission installée au niveau de l'université Constantine 1.

Une fois installées, nous avons établi un répertoire électronique desdites commissions, et ce afin de faciliter les échanges entre responsables pédagogiques et administratifs d'une part, et membres desdites commissions. Ces données seront publiées prochainement sur le site de la faculté afin de permettre aux étudiants intéressés d'interagir directement avec les membres de ces commissions pour toute demande d'information.

Structure	Nom	Prénom	Désignation	Adresse mail professionnelle
Faculté sciences de la nature et de la vie	MEDJROUBI	Mohamed Larbi	Vice-Doyen chargé de la pédagogie	medjroubi-m@umc.edu.dz
	BOULAHROUF	Khaled	Président	khaled.boulahrouf@umc.edu.dz
	KASSAH-LAOUAR	Mounia	Membre	mouniascience@yahoo.fr
	GHORRI	Sana	Membre	sana.ghorri@umc.edu.dz
	KAABOUCHE	Samy	Membre	samy.kabouche@umc.edu.dz
	CHIBANI	Salih	Membre	salih.chibani@umc.edu.dz

Département de Biochimie et biologie cellulaire et moléculaire	NOUADRI	Taher	Chef de département adjoint pédagogie	nouadri2000@yahoo.fr
	KASSAH-LAOUAR	Mounia	Président	mouniascience@yahoo.fr
	KLIBET	Fahima	Membre	fahimaklibet@yahoo.fr
	BOUTEGHANE	Naima	Membre	boutaghane.naima@yahoo.fr
	BENSARI	Souheir	Membre	souheir.ben@gmail.com
	OUELBANI	Rayene	Membre	rayene.ouelbani@gmail.com
Département de Biologie animale	BENDJABALLAH	Mohamed	Chef de département adjoint pédagogie	mohamed.bendjaballah@umc.edu.dz
	MESSAOUDI	Saber	Président	saber.messaoudi@umc.edu.dz
	AGUIB ep TIR	Sihem	Membre	sihem.aguib@umc.edu.dz
	BOULKENDOUL	Ramzi	Membre	ramzi.boulkandoul@umc.edu.dz
	KAABOUCHE	Samy	Membre	samy.kab@hotmail.com
	TABBANI	Fethi	Membre	fethi.tebbani@umc.edu.dz
Département de Biologie appliquée	GHERBOUDJ	Amira	Chef de département adjoint pédagogie	a.gherboudj@umc.edu.dz
	GHORRI	Sana	Présidente	sana.ghorri@umc.edu.dz
	BATAICHE	Insaf	Membre	bataiche.insaf@umc.edu.dz
	BOULAHBAL	Billel	Membre	boulahbel.billel@umc.edu.dz
	MADI	Aicha	Membre	aicha.madi@umc.edu.dz
Département de Biologie et écologie végétale	MOUELLEF	Adra	Chef de département adjoint pédagogie	adra.mouellef@umc.edu.dz
	CHIBANI	Salih	Président	salih.chibani@umc.edu.dz
	LABBANI	Zelikha	Membre	zelikha.labbani@umc.edu.dz
	BOUCHEMAL	Karima	Membre	karima.boucemal@umc.edu.dz
	KHENNAOUI	Amina	Membre	khennaouiamina@umc.edu.dz

	HAMLA	Chourouk	Membre	chourouk.hamla@umc.edu.dz
Département de Microbiologie	MEGHNOUS	Ouissem	Chef de département adjoint pédagogie	ouisseem.meghnous@umc.edu.dz
	BENKAHOUL	Malika	Président	benkahoul.malika@umc.edu.dz
	ALMI	Hiba	Membre	almi,hiba@umc.edu.dz
	MERIANE	Ilhem	Membre	ilhem,meriane@umc.edu.dz
	BOUCHELOUKH	Warda	Membre	bouchloukh,warda@umc.edu.dz
	BOULAHROUF	Khaled	Membre	khaled.boulahrouf@umc.edu.dz

Nous émettons même la proposition d'inviter systématiquement des représentants de ces commissions aux rencontres périodiques tenues au niveau de la faculté SNV :

- Le président de la commission au niveau de la faculté aux sessions hebdomadaires du conseil de coordination de la faculté,
- Les présidents des commissions au niveau des départements aux sessions du conseil pédagogique de la faculté.

4- Modalités pratiques de réalisation des mémoires de fin de cycle Licence (PPE) et Master dans le format de projet innovant

Afin d'assurer une transmission de l'information au niveau « équipe de formation », nous avons demandé aux responsables pédagogiques, lors de la deuxième session des comités pédagogiques (du dimanche 06 au jeudi 17/11/2022), d'exposer l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 et de vivement encourager nos étudiants à réaliser des mémoires sous le format « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet ». Comme toute approche nouvelle et innovante, elle peut susciter des inquiétudes. Dans ce sens, et afin de lever toute ambiguïté, nous avons demandé aux responsables pédagogiques dans le cadre de ces rencontres de préciser aux étudiants intéressés qu'ils recevront toute l'aide et le suivi nécessaires des structures compétentes qui seront installées à cet effet au niveau des départements, faculté et université. Nous avons même émis la proposition de généraliser ce mode de réalisation du diplôme dans les formations à visée professionnalisante.

Après des discussions très riches et des débats intenses avec les responsables pédagogiques et administratifs présents lors de cette rencontre, il en ressort ce qui suit :

- La proposition de projet innovant ne concerne pas uniquement les étudiants en fin de cycle en préparation d'un mémoire. Tout étudiant (L1, L2, L3 et M1) porteur d'une idée innovante pourra se diriger directement vers l'incubateur de l'université pour bénéficier du suivi nécessaire pour développer son projet. Si l'idée et le projet proposé par l'étudiant sont innovants, il se verra son idée « brevetée ».
- L'application du format « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet » pour les mémoires de fin de cycle Licence (PPE) et Master peut comporter certaines difficultés pratiques inhérentes aux moyens logistiques dont nous disposons au niveau de nos laboratoires (pédagogie ou recherche). L'idée par ce dispositif n'est pas forcément d'aboutir à un produit fini et commercialisable. Le plus important est de permettre à l'étudiant de proposer une idée ou un concept innovant, de s'engager dans la démarche de l'entrepreneuriat et d'aboutir à un projet avec un BMC (Business Model Canvas) dont la concrétisation pourra se faire ultérieurement, même après l'obtention du diplôme par l'étudiant.
- En vue du profil pédagogique et scientifique de nos formations Licence et Master, et de la diversité de la maquette des formations LMD au sein de notre faculté, il nous paraît évident que l'application de ce format ne sera pas aussi évidente pour toutes nos formations. En effet, et après concertation avec nos responsables pédagogiques, il en ressort qu'il sera plus facile de mettre ce dispositif et de l'appliquer dans les formations des filières biotechnologies, écologie et environnement que dans la filière des sciences biologiques. Néanmoins, nous devons proposer et encourager tous nos étudiants, sans exception, à suivre cette voie.
- Avoir un co-encadreur du projet innovant de l'étudiant n'est pas obligatoire, nous pourrions demander de l'aide à nos collègues Dr MOURI et Dr HAMEL ayant un profil scientifique spécialisé en sciences économiques pour ce qui est du BMC.
- Un projet peut comporter deux (02) à six (06) étudiants affiliés à la même formation, à deux ou plusieurs formations du même département ou de la même faculté. En fonction de la nature du projet proposé, le groupe d'étudiants pourra intégrer des étudiants affiliés à d'autres facultés ou à d'autres universités.

- Pour les projets pluridisciplinaires nécessitant des compétences en dehors de la faculté, nous pouvons solliciter l'incubateur de l'université pour nous guider vers les personnes les plus aptes à collaborer à notre projet.
- Un étudiant désireux d'adhérer à cette démarche et d'avoir un « diplôme Startup » ou « diplôme brevet » pourra faire un mémoire de Master classique et intégrer une partie BMC en annexe selon le canevas demandé, expliquant le plan économique de gestion par lequel ce qu'il a développé dans son mémoire de Master pourra se concrétiser en projet. Ces derniers également se verront attribuer un deuxième diplôme en plus du diplôme de fin de cycle.
- Les étudiants intéressés et porteurs d'idées doivent s'inscrire rapidement sur la plateforme dédiée à cette opération à l'adresse : <https://apps.umc.edu.dz/dipstartup/>
- Des enseignants présents ont soulevé le problème de garanties concernant le respect de la propriété intellectuelle entre la proposition de l'idée jusqu'à son enregistrement auprès des autorités compétentes ONDA ou INAPI. Des mécanismes garantissant la protection de la propriété intellectuelle de l'enseignant ou de l'étudiant doivent être mis en place et connus de tous.
- Nous avons rassuré également les enseignants présents inquiets par rapport au calendrier fixé pour la soutenance et l'évaluation de ces mémoires sous forme de projets. En effet, et selon les documents mis à notre disposition, l'évaluation de ces projets se fera entre le 22/05 et le 15/06/2023 ; échéanciers normaux que nous avons l'habitude de suivre pour la soutenance d'un mémoire de Master classique.
- À l'occasion de cette rencontre, nous avons encouragé nos responsables pédagogiques à nouer des relations et établir de nouvelles conventions avec les acteurs du milieu socio-économique : entreprises et sociétés du secteur public et privé. Après avoir établi le contact et obtenu un accord préliminaire de principe, les responsables sont invités à prendre contact avec monsieur le Doyen pour mettre en place les démarches administratives pour concrétiser ces conventions. La mise en place de telles conventions permettra l'organisation de sorties pédagogiques au profit des étudiants et de les mettre en contact direct avec un environnement professionnel en rapport avec leur profil de formation académique. Il est important de préciser que l'organisation de telles sorties ne doit pas être réservée uniquement aux formations avec des sorties pédagogiques mentionnées dans le cahier de charge. Le bénéfice pour nos étudiants serait fort appréciable.

5- Organisation des mémoires de fin de cycle Master

Dans le cadre de la prise en charge de l'organisation de l'encadrement des mémoires de fin de cycle Licence (PPE) et Master, et suite aux recommandations du conseil pédagogique N°01 de la faculté SNV, et à l'instar de ce que nous faisons chaque année, nous avons demandé aux responsables pédagogiques de procéder dans les meilleurs délais, de préférence dans le cadre de la deuxième session des comités pédagogiques, à la répartition des étudiants sur les encadreurs.

Nous avons précisé aux responsables pédagogiques que cette répartition doit se faire en toute transparence et équité, en présence des délégués étudiants et de tous les membres de l'équipe de formation, selon des critères justes et clairs, préalablement définis et connus de tous. Le responsable pédagogique de la formation doit veiller à cela et assumer pleinement et exclusivement cette tâche qui relève de sa responsabilité.

Nous avons précisé également lors de cette rencontre que la répartition des étudiants en binômes et/ou trinômes relève des prérogatives des équipes de formations, seules habilitées à prendre cette décision en fonction du nombre des mémoires à encadrer ainsi que la disponibilité des encadreurs et des capacités d'encadrement de chacun. D'ailleurs, le recours à des trinômes s'avère parfois une nécessité dans certaines formations où le nombre d'encadreurs est insuffisant.

Une fois la répartition finalisée, les encadreurs doivent préciser aux responsables pédagogiques les thématiques de recherche, mais surtout les modalités de réalisation du mémoire : mémoire théorique, mémoire pratique (partie pratique du mémoire prise en charge dans un laboratoire de pédagogie et/ou de recherche, milieu socio-professionnel), mémoire sous la forme d'un projet professionnel de l'étudiant (PPE, création d'entreprise avec business plan) ou d'autres modalités jugées adéquates par l'équipe de formation. Le lieu de réalisation du mémoire doit être également défini : laboratoire de pédagogie, laboratoire de recherche, milieu socio-professionnel.

Nous avons demandé également à cette occasion d'accorder une attention bien particulière aux recommandations de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 portant sur le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet » et de vivement encourager nos étudiants à réaliser des mémoires sous ce format. Ces derniers recevront toute l'aide et le suivi nécessaires des structures compétentes qui seront installées à cet effet au niveau des départements, faculté et université.

Nous souhaitons même généraliser ce mode de réalisation du diplôme dans les formations à visée professionnalisante. D'ailleurs, ce point doit être discuté et enrichi prochainement avec les responsables des offres concernés.

Une fois ces informations concernant l'encadrement recueillies, nous avons demandé à nos collègues responsables pédagogiques d'établir une fiche d'encadrement par spécialité des mémoires de Master et projets PPE Licence contenant toutes ces informations selon un canevas que nous avons envoyé. Nous avons fixé le jeudi 01/12/2022 comme échéancier de cette opération. Nous tenons à ce que par la suite ces fiches d'encadrement par spécialité soient présentées par les chefs de départements aux structures scientifiques de la faculté (CSD puis CSF), et ce conformément à la réglementation en vigueur : arrêté ministériel N°362 du 03 juin 2014 fixant les modalités d'élaboration et de soutenance du mémoire de Master.

Sachant que la prochaine session des CSD et du CSF est prévue début décembre. Cette fiche d'encadrement par spécialité doit être confectionnée et dûment renseignée au plus tard le jeudi 01/12/2022. Une fois cette répartition finalisée et validée, les chefs de départements et adjoints en charge de la pédagogie seront invités à établir un fichier nominatif des enseignants permanents affiliés à chaque département avec le nombre des mémoires encadrés pour cette année universitaire pour chaque enseignant. À l'instar du planning de surveillance des contrôles, un fichier global pour toute la faculté sera établi et par la suite affiché. Cela permettra une répartition plus équitable de cette tâche entre les enseignants de la faculté SNV.

6- Lecture de l'arrêté N°992 du 01 août 2022

À la demande de monsieur le Doyen formulée lors du conseil d'administration de la faculté datant du jeudi 17/11/2022, nous avons ajouté un dernier point dans l'ordre du jour de cette rencontre visant à apporter des précisions concernant l'arrêté N°992 du 01 août 2022 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence, de Master, d'Ingénieur d'État et d'architecte ainsi que les modalités d'organisation, d'évaluation et de progression dans les études.

Monsieur le Doyen, en concertation avec les responsables du tronc commun de biologie, a procédé lors des journées portes ouvertes au profit des étudiants de première année qui se sont tenues le dimanche 13, lundi 14 et mardi 15/11/2022 à une lecture exhaustive du texte de loi en question aux étudiants présents à ces rencontres.

En ce qui concerne le conseil pédagogique de la faculté, après une lecture détaillée, nous tenons à préciser les points suivants :

- Selon l'article 91 de l'arrêté N°992 : les dispositions de cet arrêté N°992 ne concernent que les étudiants nouvellement inscrits en Licence (L1) et en Master (M1) au titre de l'année universitaire 2022-2023. Pour les autres (L2, L3 et M2), ils sont soumis en matière de suivi de l'assiduité, pour cette année universitaire, aux dispositions de l'arrêté N°711 du 11 novembre 2011 : articles 11, 13 et 15 précisant le caractère obligatoire de la présence aux séances de cours (défini par l'équipe de formation), TD et de TP, ainsi que les articles 24, 25, 26, 27 et 28 du même arrêté précisant les modalités de suivi de l'assiduité des étudiants aux séances de TD et de TP.
- Selon les articles 21 à 28 de l'arrêté N°992 : en ce qui concerne les séances de cours, le caractère obligatoire est laissé à l'appréciation de l'équipe de formation à condition d'informer au préalable les étudiants. Le caractère obligatoire de la présence aux séances de TD, TP (et ateliers) est mentionné à plusieurs reprises. Selon l'article N°22, l'enseignant doit faire à chaque séance de TD et/ ou de TP ou atelier un contrôle de l'assiduité afin de prendre en compte les absences dans la procédure de l'évaluation. Néanmoins, il est à signaler que ce texte de loi ne fait pas mention à l'exclusion de l'étudiant en cas de manquement d'assiduité. Dans ce sens, et à la lumière de la lecture de l'arrêté N°992 par le conseil de coordination de la faculté, aucune procédure d'exclusion pour manquement d'assiduité à l'encontre d'un étudiant en première année Licence (L1) ou en première année Master (M1) ne pourra être engagée.
- L'arrêté N°992 du 01 août 2022 n'abroge pas les dispositions de l'arrêté ministériel N°362 du 03 juin 2014 fixant les modalités d'élaboration et de soutenance du mémoire de Master. Dans ce sens, concernant les évaluations des mémoires de Master, et sachant que les arrêtés portant sur la gestion pédagogique des trois années universitaires précédentes sont des dispositions exceptionnelles (ne sont plus en vigueur actuellement), le mémoire de Master doit faire l'objet d'une soutenance.

7- Divers

- Nous tenons en cette occasion de féliciter les départements de Biologie Appliquée et de Microbiologie pour la démarche entreprise qui consiste en la tenue d'un conseil pédagogique du département, et qui, j'en suis sûr, contribuera à une meilleure prise en charge des aspects pédagogiques des formations, facilitant ainsi la tâche à l'enseignant et à l'étudiant. Nous aimerions voir très prochainement cette initiative généralisée à d'autres départements.
- Après concertation avec les membres du conseil pédagogique présent, tous les responsables pédagogiques, à l'unanimité, souhaitent et recommandent vivement l'organisation des soutenances des mémoires de fin de cycle Master au titre de l'année universitaire 2022-2023. Il a été constaté que l'évaluation en ligne du mémoire de Master banalise et dévalorise cette activité pédagogique primordiale et indispensable dans l'accomplissement du processus de formation de l'étudiant.

Sachant que les mesures pour lesquelles les soutenances ont été annulées ne posent plus problème actuellement, et que l'arrêté N°1275 évoque la notion de soutenance de mémoire à deux reprises (article 06 et 09), il en découle que la réglementation en vigueur est en faveur de l'évaluation du mémoire de Master par une soutenance présentielle.

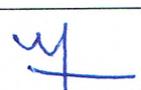
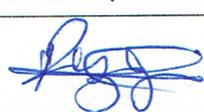
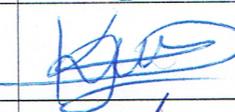
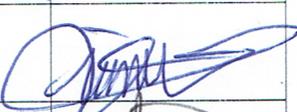
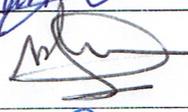
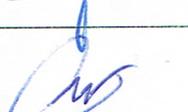
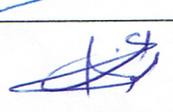
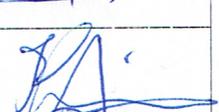
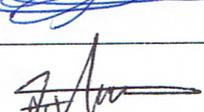
La séance a été levée à 12h21...

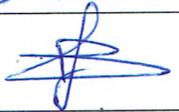
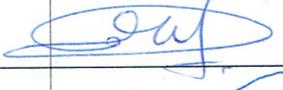
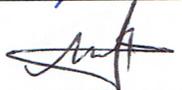
Constantine le 20/11/2022

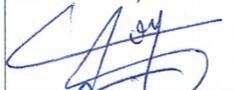
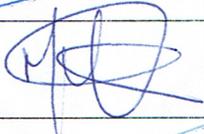
Le responsable du domaine SNV

رزقون محمد العربي
مسؤول هيئة التكوين
ع . ط . ح

Procès-verbal de présence des responsables pédagogiques
Conseil Pédagogique N°02 extraordinaire de la faculté SNV
(dimanche 20/11/2022)

Nom et Prénom	Responsabilité	Émargement
	Doyen de la Faculté SNV	
MEDJROUBI M	Vice Doyen Pédagogie - Faculté SNV	
REZGOUW ML	Domaine SNV	
KEUOU Kamel	Filière Biotechnologies	
ARFA A MT	Filière Écologie et Environnement	
	Filière Sciences Biologiques	
Béthino-Sano Jmène	Licence Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	
MOKRANI E.H	Licence Biochimie	
DASS M. S	Licence Bioinformatique	
Dahmani Dalila Jmène	Licence Biologie Cellulaire et Moléculaire	
	Licence Biologie et Physiologie Végétale	
MOUELLEF ADRA	Licence Biotechnologie et Génomique Végétale	
Zitouni Hind	Licence Biotechnologie Microbienne	
CIANA Mohamed	Licence Écologie et Environnement	
BRAHM. BOUNAB Hayette	Licence Entomologie	

	Licence Gestion durable, traitement et valorisation déchets (P)	
BOUDOKHANE Ibtissam Mouna	Licence Génétique	
MECHATI Chahira	Licence Immunologie	
	Licence Microbiologie	
BOUBEKHI WASSIYA	Licence Toxicologie	
	Master Biochimie	
	Master Biochimie Appliquée	
	Master Biodiversité et physiologie végétale	
Amira GILBERSON	Master Bio-informatique	
BAKIRI Esma	Master Biologie et contrôle des populations d'insectes	
ZEGHAD NADIA	Master Biologie et physiologie de la reproduction	
A. DAFFRI	Master Biologie moléculaire des microorganismes	
Adjeroud Moussa	Master Biotechnologie et biothérapie	
	Master Biotechnologie et contrôle qualité (P)	
	Master Biotechnologie et génomique végétale	
TOUATI Laid	Master Écologie fondamentale et appliquée	
	Master Écologie microbienne	
	Master Génétique	
ARIBI Souheyr	Master Immunologie moléculaire cellulaire	

BOUZAATROUF - K	Master Microbiologie appliquée	
	Master Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	
MEZIANI MERIEM	Master Mycologie et biotechnologie fongique	
OUWIS Leyla	Master Physiologie cellulaire et physiopathologie	
ALATOU HANA	Master Protection des écosystèmes	
	Master Toxicologie	
	Chef de département Biochimie-BCM	
	Adjoint en charge de la pédagogie Biochimie-BCM	
	Chef de département Biologie Animale	
BENSTABALLAH Mohamed	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Animale	
	Chef de département Biologie Appliquée	
Amira GHERBEUR	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Appliquée	
	Chef de département Biologie Végétale et Écologie	
MOUELLEF Adna	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Végétale et Écologie	
	Chef de département Microbiologie	
MEGHMAS Amine	Adjoint en charge de la pédagogie Microbiologie	
	Responsable du tronc commun de Biologie	
BELLILINES	responsable de l'incubateur	

Constantine le 20/11/2022

Le responsable du Domaine SNV

رزقون محمد العربي
مسؤول مختبر التكوين
ع. ط. ح